

VENTTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

LUNDI 10 FEVRIER 2025 A 9 HEURES

Tribunal judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE

40, boulevard Carnot

13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

RECUE
08 JAN. 2025
TRIBUNAL JUDICIAIRE
D'AIX EN PROVENCE

A SAINT-MITRE-LES-REMPARTS (13920), une maison individuelle à usage

d'habitation, « Les plaines d'Arnettes », 10 impasse Elsa Triolet

Maison individuelle de type 4

MISE A PRIX : 136.000 Euros

A la requête de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), y demeurant 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 PARIS, ayant pour Avocat postulant, Maître Lisa VIETTI, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, et pour Avocat plaidant, Maître Cécile ROUQUETTE-TÉROUANNE membre de la SELARL d'Avocats CORNET – VINCENT – SEGUREL, Avocat au Barreau de PARIS.

Désignation et description des biens :

Cadastrée section AC 68 à AC 70.

Une maison individuelle à usage d'habitation de type 4, dépendant d'un groupe d'habitations « Les plaines d'Arnettes », élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, d'une surface habitable totale de 84,50 m², et d'une surface au sol totale de 84,66 m², comprenant :

- au rez-de-chaussée : porche, hall d'entrée, cuisine, séjour, WC, placard, une véranda.
- et à l'étage : trois chambres, salle de bains, placards,
- avec garage attenant (pas d'accès véhicules).

Conditions d'occupation : Au jour de l'établissement du Procès-verbal de description, le 3 juin 2022, le bien est occupé par les propriétaires, à titre d'occupation principale.

VISITES : LUNDI 27 JANVIER 2025 DE 14 HEURES 30 A 15 HEURES 30

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente. Les frais de poursuites de vente sont payables en SUS du prix de vente, outre la TVA le cas échéant.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE.

La consignation pour enchérir est de 13.600 € (soit, 10% du montant de la mise à prix, ne devant pas être inférieure à 3.000 €), par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, à valoir sur le prix d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser aux avocats susnommés ou au Greffe du Juge de l'exécution (Chambre des saisies-immobilières) près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE où le cahier des conditions de vente (RG n°22/03703) a été déposé.